

# Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.11.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 08.11.2024

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit:** KeramikFix**UFI:** GH02-N089-Y00X-D3RU

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### Emploi de la substance / de la préparation

Dry mix mortar

Mortier prêt à l'emploi

### 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

#### Producteur/fournisseur:

Baumit GmbH

Reckenberg 12

D-87541 BAD HINDELANG

Telefon: + 49 8324 921 1025

Telefax: + 49 49 8324 921 1029

eMail (sachkundige Person): [sdb@baumit.de](mailto:sdb@baumit.de)

Vertriebspartner:

Murexin AG

Hardstrasse 20

CH-8303 Bassersdorf

Tel. +41 (0)44 877 70 30

e-mail: [info@murexin.ch](mailto:info@murexin.ch)**Service chargé des renseignements:** Département sécurité du produit

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou de la préparation

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

#### Indications complémentaires:

Dans l'emballage original, le produit peut être stocké dans un endroit frais et sec et il reste pauvre en chromate pendant une période d'au moins 12 mois.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.11.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 08.11.2024

Nom du produit: **KeramikFix**

(suite de la page 1)

## Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07

## Mention d'avertissement Danger

### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

ciment Portland, produits chimiques

### Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

### Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P261 Éviter de respirer les poussières.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P315 Consulter immédiatement un médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

## 2.3 Autres dangers

L'identification des dangers « irritant » ne concerne pas la poudre sèche et n'est valable qu'après l'apport d'humidité/ d'eau (réaction alcaline).

La préparation est pauvre en chromate conformément à la réglementation allemande TRGS 613 étant donné que la teneur en chrome (VI) sensibilisant est réduite à l'aide d'additifs en-dessous de 2 ppm dans la part de ciment du mortier prêt à l'emploi. La condition à l'efficacité de la réduction en chromate est un stockage approprié et le respect de la date limite de conservation.

## Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Préparations

Description: Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

#### Composants dangereux:

|                   |                                                                            |      |
|-------------------|----------------------------------------------------------------------------|------|
| CAS: 65997-15-1   | ciment Portland, produits chimiques                                        | ≥20% |
| EINECS: 266-043-4 | Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335 |      |

(suite page 3)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.11.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 08.11.2024

Nom du produit: **KeramikFix**

**Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16. (suite de la page 2)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

**Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

**Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

**Après ingestion:**

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire ensuite abondamment, demander d'urgence une assistance.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Non applicable.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas de consultation d'un médecin, cette fiche de données de sécurité doit être présentée si possible.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Le produit n'est pas inflammable ni à l'état de livraison, ni à l'état mélangé prêt à la mise en oeuvre. Les moyens d'extinction et les mesures de lutte contre l'incendie sont à adapter en fonction de l'environnement.

**Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Autres indications**

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Eviter la formation de poussière.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de poussière.

Pour les contenants de 10 kg: minimiser le levage et de transport de conteneurs en utilisant des aides mécaniques. S'il vous plaît noter l'équipement d'inspection "risques pour la santé musculo-squelettique système" du SECO.

(suite page 4)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.11.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 08.11.2024

Nom du produit: **KeramikFix**

(suite de la page 3)

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

### Stockage:

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.**Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des acides.**Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.**Classe de stockage:** 13

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****471-34-1 carbonate de calcium**VME (Suisse) Valeur à long terme: 3 a mg/m<sup>3</sup>**65997-15-1 ciment Portland, produits chimiques**VME (Suisse) Valeur à long terme: 5 e mg/m<sup>3</sup>  
S;Staub

### Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.**Protection des mains:**

Gants de protection

**Protection des yeux/du visage** Pas nécessaire.**Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique**

Solide

**Couleur:**

Gris

**Odeur:**

Inodore

**Seuil olfactif:**

Non déterminé.

**Point de fusion/point de congélation:**

Non applicable.

**Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Non applicable.

**Inflammabilité**

Non applicable (solide n'est pas inflammable)

(suite page 5)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.11.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 08.11.2024

Nom du produit: **KeramikFix**

(suite de la page 4)

## Limites inférieure et supérieure d'explosion

|                                                   |                                               |
|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Inférieure:                                       | Non applicable.                               |
| Supérieure:                                       | Non applicable.                               |
| Point d'éclair                                    | Non applicable.                               |
| Température de décomposition:                     | Non applicable.                               |
| pH à 20 °C                                        | 11,5 - 13,5                                   |
| Viscosité:                                        | Non applicable.                               |
| Viscosité cinématique                             | Non applicable.                               |
| Solubilité                                        |                                               |
| l'eau:                                            | Insoluble                                     |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | Non applicable (solide n'est pas inflammable) |
| Pression de vapeur:                               | Non applicable.                               |
| Densité et/ou densité relative                    |                                               |
| Densité relative                                  | Non déterminé.                                |
| Masse volumique:                                  | 1.200-1.500 kg/m <sup>3</sup>                 |
| Densité de vapeur:                                | Non applicable.                               |
| Densité de vapeur relative                        | Non déterminé.                                |
| Caractéristiques des particules                   | Voir point 3.                                 |

## 9.2 Autres informations

|                                                                                                         |                                            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| Forme:                                                                                                  | Solide                                     |
| Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité |                                            |
| Température d'inflammation:                                                                             | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| Propriétés explosives:                                                                                  | Le produit n'est pas explosif.             |
| Teneur en solvants:                                                                                     |                                            |
| Eau:                                                                                                    | Non applicable.                            |
| Teneur en substances solides:                                                                           | 100,0 %                                    |

## Informations concernant les classes de danger physique

|                                                                              |       |
|------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Substances et mélanges explosibles                                           | néant |
| Gaz inflammables                                                             | néant |
| Aérosols                                                                     | néant |
| Gaz comburants                                                               | néant |
| Gaz sous pression                                                            | néant |
| Liquides inflammables                                                        | néant |
| Matières solides inflammables                                                | néant |
| Substances et mélanges autoréactifs                                          | néant |
| Liquides pyrophoriques                                                       | néant |
| Matières solides pyrophoriques                                               | néant |
| Matières et mélanges auto-échauffants                                        | néant |
| Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant |
| Liquides comburants                                                          | néant |
| Matières solides comburantes                                                 | néant |
| Peroxydes organiques                                                         | néant |
| Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux                             | néant |
| Explosibles désensibilisés                                                   | néant |

CH/FR

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.11.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 08.11.2024

Nom du produit: **KeramikFix**

(suite de la page 5)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Réaction alcaline avec de l'eau. Le contact avec l'eau augmente la réaction prévue a lieu, dans lequel le produit durcit et forme une masse solide. Aucune réaction pour l'environnement.

### 10.2 Stabilité chimique

**Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

**Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

##### 471-34-1 carbonate de calcium

|      |      |                   |
|------|------|-------------------|
| Oral | LD50 | 6.450 mg/kg (rat) |
|------|------|-------------------|

#### Effet primaire d'irritation:

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

**Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.11.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 08.11.2024

Nom du produit: **KeramikFix**

(suite de la page 6)

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

**12.7 Autres effets néfastes****Autres indications écologiques:****Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:**

Mélanger le matériau avec de l'eau et laisser durcir. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**Catalogue européen des déchets**

|           |                                                                                                                        |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 15 01 10* | emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus                           |
| 17 01 01  | béton                                                                                                                  |
| 17 09 04  | déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03 |

**Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)**

15 01 10: Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux

Classification: ds = les déchets spéciaux

17 01 01: Béton de démolition

17 09 04: Déchets de chantier non triés, et autres déchets de chantier pollués

Classification: sc = les autres déchets soumis à contrôle

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification****ADR, ADN, IMDG, IATA** néant**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU****ADR, ADN, IMDG, IATA** néant**14.3 Classe(s) de danger pour le transport****ADR, ADN, IMDG, IATA****Classe** néant

(suite page 8)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.11.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 08.11.2024

Nom du produit: **KeramikFix**

(suite de la page 7)

**14.4 Groupe d'emballage  
ADR, IMDG, IATA**

néant

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Non applicable.

**14.6 Précautions particulières à prendre par  
l'utilisateur**

Non applicable.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément  
aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

**"Règlement type" de l'ONU:**

néant

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

**Directive 2012/18/UE**

**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

**Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

**RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

**Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

**Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

**Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

**Prescriptions nationales:**

**Classement des liquides pouvant polluer les eaux:** classe B (Classification propre)

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**Phrases importantes**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 9)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.11.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 08.11.2024

Nom du produit: **KeramikFix**

(suite de la page 8)

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

**Service établissant la fiche technique:** Abteilung Qualitätssicherung

**Contact:** sdb@baumit.de

**Date de la version précédente:** 08.11.2024

**Numéro de la version précédente:** 3

**Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

**\* Données modifiées par rapport à la version précédente**

CH/FR